

BRAX INFOS

Journal municipal - N°5

Février 2014



EDITO

"Les événements de ce début d'année ont mis à rude épreuve le fondement de nos valeurs républicaines et la place qu'on leur accorde au quotidien, notamment celles de la laïcité et de la liberté d'expression, spécificités françaises dont on peut être fiers.

Au lendemain de cet acte inqualifiable, j'ai tenu à porter les couleurs de la république lors du rassemblement citoyen du 10 janvier à Toulouse. Élus, et Braxéens sont venus en nombre honorer la mémoire des victimes de l'obscurantisme.

Puis le cours de la vie a repris. Les vœux ont été l'occasion de réunir les personnels, les associations et les anciens. J'ai eu la chance de rencontrer un beau personnage : Cyranie Salles, notre doyenne. Elle m'a rappelé la sagesse et la sérénité de nos aînés et cet optimisme est un atout indispensable pour notre avenir.

Ces 10 premiers mois ont été denses pour l'ensemble des adjoints et élus qui se sont investis à mes côtés.

Je tiens à les remercier pour ce travail accompli au sein de la commune mais aussi dans les 15 commissions de Toulouse Métropole.

Sur le plan communal, après une première séquence dédiée à l'état des lieux, nous avons rapidement engagé de nombreuses actions dont la liste est trop nombreuse pour être évoquée dans cet édit.

Grâce à son engagement, notre équipe est aussi présente sur tous les travaux Métropolitains de la finance, de l'urbanisme, des transports, de la culture, etc.

A travers eux, la représentation de Brax est assurée pour défendre nos intérêts dans cette nouvelle Métropole de 727000 habitants.

La réunion publique s'est tenue le 30 janvier pour une présentation de nos réalisations du début de ce mandat. Lors de cet exercice de communication, nous avons tenu à développer un discours réaliste et factuel de la situation, et nous nous sommes efforcés de porter à la connaissance des personnes présentes, 3 dossiers avec la volonté de les rendre accessibles : la voirie, l'urbanisme et la finance.

Vous retrouverez dans ce Brax Info les résumés des messages sur le développement de l'urbanisme et le contexte financier de notre collectivité.

Le premier trimestre sera consacré à finaliser notre feuille de route de 2015. Notre travail de préparation, notamment la prospective financière avec un organisme spécialisé, nous a permis d'anticiper cette réflexion. Il nous appartient de mener ce débat d'orientation budgétaire avec tous les conseillers municipaux afin d'équilibrer notre budget tout en menant nos projets majeurs.

Nous restons à votre disposition lors des permanences du samedi matin pour maintenir ce lien indispensable et ainsi assurer cette proximité avec vous."

François Lépineux



Votre conseil municipal

Le Maire
François Lépineux

Maires adjoints
Catherine Taborski
Bernard Pommet
Frédéric Jeanne
Anne Bayol
Anne-Marie Mellet
Christophe Mangion

Conseillères déléguées
Véronique Perrier
Anne Lamotte
Conseillers municipaux
Matthieu Yefsah
Hervé Lépine
Sophie Gillaux

Conseillers municipaux
Christophe Houzé
Esma Al-Gamra
Dominique Duthoit
Françoise Leboul
Éric Delmas
Thierry Zanatta

Conseillers municipaux
Sylvie Bouigue
Jean-Pierre Vergé
Bernard Cunnac
Nelly Garcia
Jean-Claude Bujot

La mairie vous accueille

Du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et de 15h à 18h
Samedi de 9h à 12h

Contacts :

Tel. 05 62 13 06 70

Fax. 05 62 13 06 71

Mail : contact@mairie-brax.fr

Site : www.mairie-brax31.fr



Vos élus à votre écoute

Un élu tient une permanence à la mairie,
tous les samedis de 10h à 11h30.

Si vous souhaitez le rencontrer, n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès de l'accueil.

En cas d'urgence uniquement et en dehors des horaires d'ouverture de la mairie, appelez le 06 74 95 57 35

Le 1^{er} janvier 2015, «la Communauté urbaine» de Toulouse est devenue une «Métropole» conformément à la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles)

Depuis le 1^{er} janvier dix grandes villes en France ont officiellement le statut de "Métropole".

Avec ses 37 communes et 727 000 habitants Toulouse Métropole (TM) est la cinquième de France.

Un nouveau statut qui a pour but d'améliorer la gestion et la mise en place de grands projets autour d'une vision d'ensemble commune; une mutualisation qui devrait permettre une maîtrise de la dépense publique et des investissements.

Ainsi, la métropole conserve les compétences de la communauté urbaine, avec quelques ajouts comme la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, la gestion du crématorium et l'aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Les 37 communes

Aigrefeuille / Aucamville / Aussonne / Balma / Beaupuy / Beazelle / Blagnac / Brax / Bruguières / Castelnest / Colomiers / Cornebarrieu / Cugnaux / Drémil-Lafage / Fenouillet / Flourens / Fonbeuzard / Gagnac-sur-Garonne / Gratentour / Launaguet / Lespinasse / Mondonville / Mondouzil / Mons / Montrabé / Pibrac / Pin-Balma / Quint-Fonsegrives / Saint-Alban / Saint-Jean / Saint-Jory / Saint-Orens-de-Gameville / Seilh / Toulouse / Tournefeuille / L'Union / Villeneuve-Tolosane

La commune de Brax au sein de Toulouse Métropole

Il existe 8 pôles, Brax fait partie du pôle 7, pôle territorial Ouest avec les communes de Pibrac et Colomiers.

M Lépineux, Maire de Brax est le Vice-Président de la Commission Environnement et Développement durable au sein de TM et fait partie du groupe de travail «Métropole Citoyenne» avec les maires de l'union et de Lespinasse.

D'autre part, les élus du Conseil municipal portent la voix de notre commune aux nombreuses réunions organisées au sein de TM et participent à tous les groupes de travail pour l'élaboration des futures réglementations intercommunales comme l'urbanisme, le transport, les déplacements, la téléphonie mobile, le plan local de la publicité, etc. Notre implication est forte au sein de TM pour défendre notre identité et travailler dans un esprit intercommunal.

Les compétences

- ⇒ Développement économique et emploi
- ⇒ Urbanisme et projets
- ⇒ Déchets urbains
- ⇒ Aménagement et politique foncière
- ⇒ Transports et déplacements
- ⇒ Habitat et cohésion sociale
- ⇒ Environnement/Développement durable
- ⇒ Eau et assainissement
- ⇒ Voirie et propreté
- ⇒ Base de loisirs, culture et sports



ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES (ex cantonales)

Les élections départementales (ex-cantonales) désignent les membres du conseil départemental (ex-général) dans chaque canton.

Les 22 et 29 mars prochains, les électeurs seront appelés à élire leurs nouveaux conseillers départementaux pour 6 ans. Désormais au nombre de 2 par canton, ce binôme composé obligatoirement d'un homme et d'une femme remplace le conseiller général actuel. Le département de la Haute-Garonne a été redécoupé et compte 27 cantons contre 53 auparavant, Brax fait partie du canton n°21 avec Colomiers et Pibrac. Au total, 54 conseillers départementaux seront élus.



Le conseiller départemental, personne de terrain, proche des citoyens, est le porte-parole de son canton et travaille en étroite liaison avec les élus locaux de son canton et du département. Par ailleurs, il entretient d'importantes relations avec les principaux relais d'opinion, les milieux associatifs, économiques et les organisations socio-professionnelles du département. Le conseiller départemental se révèle ainsi comme étant un interlocuteur de proximité privilégié.

Les compétences du Conseil Départemental :

L'action sociale - L'éducation - L'économie et le développement local
Les transports - La voirie - La culture - Le tourisme - Le sport - Les Services d'Incendie et de Secours - L'environnement - L'aide aux communes

Actualités sur la réforme territoriale:

fusion Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

Le 17 décembre, le Parlement a voté définitivement la nouvelle carte à 13 régions (contre 22 auparavant) qui vise à simplifier et rendre plus efficace l'organisation de notre pays.

La France compte 101 départements, 36 700 communes, 13 régions et 2600 groupements intercommunaux.

Cette réforme entrera en vigueur début 2016. L'année 2015 sera une année de transition et de travail entre les deux régions avec en jeu, la baisse des dépenses publiques par la mutualisation des moyens et une meilleure prise en compte des besoins des citoyens.

Un travail de longue haleine puisqu'à ce jour restent en suspens de nombreuses questions comme le nom de cette future Région, le chef-lieu définitif, les compétences entre les Régions et les Départements, etc.

FINANCES

Nous vivons une mutation budgétaire profonde et il faut se préparer à des temps difficiles avec, pour la commune de Brax, 46 000 euros de dotations de l'État en moins pour l'année 2015 puis moins 81 000 € en 2016 et moins 113 000 € en 2017 au minimum.

Cette baisse représente un manque de recettes de fonctionnement cumulé 2014-2020 de 593 000€.

Elle entraîne également une baisse de notre épargne nette et donc une baisse de notre capacité d'autofinancement des investissements ainsi qu'une diminution de nos capacités d'emprunt.

Ajouter à cela, une diminution des subventions induite par la baisse des investissements.

Par ailleurs, les communes sont confrontées à des dépenses obligatoires non financées par l'État :

augmentation des salaires des catégories C, coût des nouveaux rythmes scolaires et création normalisée de local à archives, dépenses qui aggravent une situation très délicate.

Pour faire face à cette situation inédite nous devons gérer le budget communal rigoureusement, c'est pourquoi nous avons opté pour le non remplacement des départs en retraite lorsque cela a été possible, la renégociation d'un certain nombre de contrats de prestations de services comme le PAJ, l'ALAE, la restauration scolaire, les abonnements téléphoniques, etc.

Des études pour diminuer les dépenses de l'éclairage public sont également en cours.

Dans ce contexte contraint, il est de notre devoir de faire preuve de bon sens en étalant les investissements prévus, de faire preuve d'innovations pour mutualiser les moyens.

Aujourd'hui nous travaillons prioritairement sur les moyens d'économie afin d'endiguer la baisse des finances locales.

Le conseil municipal au vu de ces éléments et à l'aide de la prospective financière menée gratuitement par un cabinet extérieur va devoir faire des choix pour le vote du budget 2015.

URBANISME

L'évolution du nombre de logements et d'habitants sur Brax s'est considérablement accélérée ces dernières années. La progression a été de 45 % de 1999 à 2013 (14 ans) et elle est prévue à 37 % de 2014 à 2020.

Cette forte progression est due aux ouvertures successives des zones sud (Chemin des Taillades et route de Léguevin) et ouest (Laspacières) de Brax. Ces zones ont été ouvertes sous l'ancienne mandature sans beaucoup de contraintes quant aux critères de construction. Les réalisations prévues sont aussi bien plus denses que dans les présentations faites lors des enquêtes publiques.

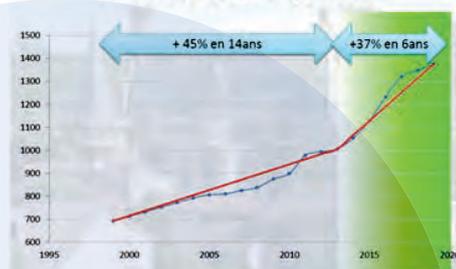
Le parc de logement va ainsi passer d'un millier à plus de 1300 à l'horizon 2019-2020, ce qui amènera la population à plus de 3500 habitants.

Le passage de ces 3500 habitants nous fera entrer dans les critères de la loi SRU-Duflot, qui impose d'avoir un minimum de 25% de logements locatifs sociaux.

Selon le rythme actuel de construction de ce type de logement, nous n'en disposerons que de 10 %, ce qui entrainera pour la commune le versement d'une forte pénalité annuelle.

Ce faible pourcentage de logements sociaux s'explique par la modification de la règle de réalisation des logements locatifs sociaux, lors de la dernière révision du POS. Alors qu'il fallait 500m² de surface construite pour 20% de logement sociaux, il en faut maintenant 3500. Les 25% en seront d'autant plus difficile à atteindre.

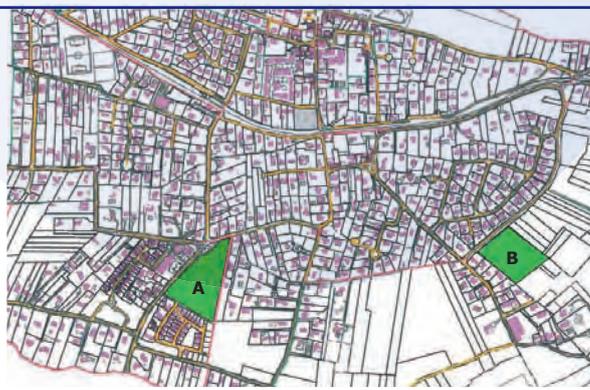
L'évolution du logement



Modification du Pos en 2013

soit ouvertures de zones à la construction.

- Zone A : route de léguevin (phase 2)
- Zone B : Laspacières



L'objectif immédiat de l'équipe municipale, va être de revenir à un nombre de logement plus raisonnable et surtout plus progressif. A moyen terme, l'objectif est de revenir à une urbanisation plus faible, en rapport avec la taille du village, de négocier les aménagements et ce, sans oublier le logement social, pour préparer au mieux le cap des 3500 habitants.

► 125 aînés rassemblés autour d'un repas

Le dimanche 25 janvier, s'est déroulé le déjeuner des aînés à la salle des fêtes de Brax, organisé par la municipalité. 125 invités sont venus partager ce moment convivial autour d'un repas qui a fait l'unanimité et rythmé par les animations du groupe "Le Duo de la Voix". Le Maire François Lépineux entouré des élus s'est félicité du taux de participation et a soulevé l'importance du maintien des liens et des échanges entre les générations sur notre commune au travers des différentes manifestations..



► Rencontre avec Cyranie SALLES, doyenne de Brax

Le Maire a souhaité rencontrer à son domicile Mme Cyranie Salles, ancienne institutrice, aujourd'hui âgée de 104 ans. Le Maire a salué sa longévité et sa bonne humeur. Cyranie a remis un poème très émouvant et chargé d'espoir dans lequel elle écrit «...la chance m'a souri, car le destin m'a guidé au bord de ce joli et coquet village de Brax, petit paradis où je vis maintenant dans le bien-être et la sérénité.....Mais parfois, quand vient le soir, une triste pensée s'envole vers les souvenirs; malgré le vent du soir, qui souffle dans mon coeur, je respire l'espoir et je crois au bonheur.»



► Les vœux du Maire aux agents territoriaux

Le 6 janvier, François Lépineux et Martine Calvet (DGS) se sont adressés aux agents à l'occasion de la nouvelle année. Après un rapide bilan de l'année passée, ils ont tenu à remercier le personnel qui a dû s'adapter au changement de municipalité. F.Lépineux a insisté sur sa volonté de travailler en équipe et en large concertation pour que chacun puisse apporter le meilleur service aux Braxéens. Ce fut également l'occasion d'accueillir Mme Sylvie Rangoly à la comptabilité en remplacement de Mme Anne-Marie Meunié à qui nous souhaitons une retraite active et longue, après 13 années passées au service de la commune et deux mandats d'élué.

► Les vœux du Maire aux associations

Le 11 janvier le Maire et les élus ont présenté leurs vœux aux associations braxéennes. Après la minute de silence observée en mémoire des victimes des attentats, Anne Bayol, adjointe chargée des associations, a fait le bilan de toutes les manifestations proposées, sportives, culturelles et sociales durant l'année 2014. Elle a annoncé pour 2015 la réservation des salles en ligne et la mise en place des conventions. Le Maire a chaleureusement remercié tous les participants et les bénévoles pour leur implication dans la vie associative de la commune.



► Des chiens guides pour déficients visuels et malvoyants à l'école élémentaire

Danièle et Robert, braxéens depuis 43 ans, accueillent bénévolement depuis décembre 2013 Itac, un beau labrador de l'Association Chiens Guides d'Aveugles Grand Sud, destiné à devenir le compagnon d'une personne déficiente visuelle qu'ils forment avec un éducateur diplômé. Son éducateur lui apprend en semaine les techniques qui lui permettront de guider une personne aveugle ou malvoyante. Ils ont souhaité partager leur aventure avec les enfants de l'école élémentaire. Avec leurs enseignants et de personnes déficientes visuelles, d'autres familles d'accueil et avec le soutien logistique de l'association, les enfants ont pu regarder un documentaire expliquant l'éducation des futurs chiens guides. Ils ont pu aussi appréhender, par des activités, les difficultés entraînées par le handicap. Les enfants ont spontanément posé de nombreuses questions: de beaux moments de partage et de découvertes réciproques !



De gauche à droite : Itac avec Robert - India avec Nicole - Garonne avec Régine (DV*) - Haïco avec Candy (DV) - Havane avec Séverine (DV) - Madame Cecchetti enseignante - Jazz avec Cécile - Jibus avec Jacques - Danièle.
*DV : déficient visuel

Contact : Association des Chiens Guides d'aveugles Grand Sud
44, rue Louis Plana 31 500 Toulouse Tél. : 05 61 80 68 01 ou
www.toulouse.chiensguides.fr

► Interdiction de brûlage des déchets verts

Voici quelques explications concernant l'interdiction de brûlage des déchets verts (tonte des pelouses, feuilles mortes, résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes, de débroussaillage).

La circulaire NOR/DEVR111546.C du 18/11/2011 interdit strictement le brûlage à l'air libre des déchets ménagers dont les déchets verts sont partie intégrante. L'art. 84 alinéa 3 du Règlement Sanitaire Départemental interdit également ce brûlage. De fait, l'arrêté municipal du 27/07/1993 était devenu obsolète et devait être abrogé; c'est ce qui a été fait par l'arrêté du maire du 22 /09/ 2014.

Dans l'intérêt du maintien de la qualité de l'air et de la qualité environnementale de la commune, il faut savoir que ce mode d'élimination représente un danger pour la santé, une pollution importante pour l'environnement (dégagement de particules fines), un désagrément certain pour le voisinage généré par les odeurs et la fumée et peut être la cause de la propagation d'incendie. Les barbecues, bien entendu, ne sont pas concernés par cette interdiction, sous réserve de respecter les règles de bon voisinage.

Deux déchetteries sont à votre disposition à Colomiers et à Cornebarrieu ainsi qu'un service de location de bennes à végétaux sur réservation auprès de l'accueil de la mairie pour un prix de 10 euros. Vous pouvez aussi composter vos déchets verts, broyer les branchages et réaliser un paillage aux pieds des arbres.



► PCS : Plan Communal de Sauvegarde

Le PCS organise la mobilisation et la coordination des ressources humaines et matérielles de la commune pour protéger la population en cas de situation de crise à caractère naturel ou accidentel.

En cas de survenance d'événements graves (tempête, inondation...), une Cellule de Crise Communale (CdCC) sera mise en place pour coordonner les moyens et les services existants pour sauvegarder les vies humaines, essayer de limiter et/ou réparer les dégâts et protéger l'environnement.

Cette organisation fonctionnelle et réactive sera testée et améliorée régulièrement. Elle a pour objectif d'inculquer les actes réflexes indispensables en cas d'urgence : alerter la population et lui faire appliquer des consignes de protection. Conformément à la réglementation le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est disponible à la mairie et sur le site internet à la rubrique «Risques».



Ayons le bon réflexe, se protéger face aux risques majeurs !

Permanence Info Énergie

INFO → ÉNERGIE

Des spécialistes sont à votre disposition pour des conseils personnalisés sur la maîtrise de l'énergie : isolation thermique, mode de chauffage et source d'énergie, production de l'eau chaude, ventilation, énergies renouvelables, transports et déplacements.

Conseils gratuits par mail, tel ou courrier ou sur RDV au 05.67.69.69.09.

info.energie@solagro.asso.fr Ce service est soutenu par Toulouse Métropole

► Comité consultatif sur la téléphonie mobile



Dans le précédent Brax infos, nous avons lancé un appel à candidature aux citoyens pour participer au comité consultatif sur la Téléphonie mobile, comité créé par délibération du Conseil Municipal le 8 décembre 2014. Ce comité constitue un espace de dialogue, de concertation et de communication sur les questions relatives aux projets d'implantation ou de modification des antennes de téléphonie mobile.

Nous relançons l'appel à candidature, merci de vous manifester à la mairie par téléphone ou à l'accueil avant le 27 février.

► Demande de passeport

Pour les demandes de passeport biométrique, vous pouvez télécharger le formulaire sur le site internet de la préfecture <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Passeports> ou retirer le formulaire à l'accueil de la Mairie.



COMMERCES/SERVICES

L'équipe municipale a sollicité les principales enseignes bancaires pour la mise en place sur notre commune d'un distributeur automatique de billets. Toutes les banques ont répondu par la négative. Nous avons alors sollicité la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse pour nous appuyer dans notre démarche. Malheureusement sans plus de succès, les agences bancaires refusent cette implantation invoquant le manque de rentabilité et la présence de ce service sur les communes limitrophes.

LES RENDEZ-VOUS

Rappel sur les lieux et les noms des salles à Brax :

- ⇒ **La Maison de la vie Associative (MVA)** = ancienne gare
Dans la MVA, il y a 4 salles désignées par des couleurs :
salle verte, **salle orange**, **salle marron**, **salle bleue**
- ⇒ **L'espace sportif** = salle omnisports (gymnase) + la salle mixte + salle des arts martiaux (nouvelle extension)
- ⇒ **Salle des fêtes** = salle polyvalente

Réservez dès à présent sur vos agendas, la date du dimanche 3 mai, la journée des jardins revient avec ses belles animations pour petits et grands autour du jardin et des bonnes pratiques environnementales.

MARS : un mois riche en animations !

- 1** : spectacle de magie à 16h, salle des fêtes
- 8** : zumba Party de 16h à 18h, salle des fêtes
- 14** : festival Rock Ela, salle des fêtes
- 15** : dictée à 18h, salle verte MVA
- 15** : rando cyclotourisme, départ salle des fêtes 8h
- 15** : pétanque, challenge Fabre, A-B-C D 30%
- 20** : carnaval des écoles, défilé et animations
- 21** : «Espoir kiné», diaporama, 18h salle mixte
- 22** : élection départementale, 1^{er} tour, bureaux de vote
- 22** : concert de Maryk et John à 17h, église de Brax
- 29** : élection départementale, 2nd tour, bureaux de vote



BIBLIOTHÈQUE

Bibliothèque (Maison Dandine)

Horaires d'ouverture
(hors vacances scolaires)

Du mardi au vendredi de 16h15 à 18h30

Le samedi matin de 10h30 à 12h

Horaires d'ouverture

(pendant les vacances scolaires)

Les mardi et jeudi de 16h15 à 18h30

NUMÉROS UTILES

Numéros utiles à Brax

École maternelle	05 62 13 06 91
École élémentaire	05 62 13 06 90
C.L.A.E	05 62 13 06 94
Bibliothèque	05 62 13 06 95
Salle polyvalente	05 62 13 06 98
Stade	05 61 86 76 41
Gare de Brax	05 61 86 54 75

Numéros d'urgence

SAMU	15
Police secours	17
Pompiers	18
Urgences européennes	112
Médecins nuit, WE et jours fériés	3966
Gendarmerie Léguevin	05 61 07 19 50
EDF - sécurité dépannage	09 726 750 31
GDF - dépannage gaz	0 810 43 30 81
Centre anti-poison	05 61 77 74 47
Hôpital Purpan	05 61 77 22 33
Hôpital Rangueil	05 61 32 25 33
Hôpital la Grave	05 61 77 78 33
Hôpital des enfants	05 34 55 86 33
Allô Enfance maltraitée	119
SAMU SOCIAL (accueil sans abris)	115
Service aux malentendants	114

RÈGLES DE BON VOISINAGE

Les déchets verts

Le brûlage des déchets verts est interdit. Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou ramassés dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune : location d'une benne (10€) après réservation à la Mairie. Ils peuvent aussi être compostés.

Recyclage du verre

Les bornes à recycler le verre sont souvent situées près des habitations. Pour limiter la nuisance sonore, il est demandé de bien vouloir y déposer le verre **entre 8h et 22h30**.

Espaces publics - Terrains de jeux

Il est rappelé qu'en dehors des manifestations autorisées, il est interdit de jouer sur les terrains de pétanque, de basket et de tennis **entre 22h30 et 7h du matin** en application de l'art.L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Merci de respecter ces horaires pour la tranquillité du voisinage.

Entretien des haies

La taille des haies et des branches d'arbres constitue une obligation pour les propriétaires qui sont tenus de respecter les réglementations en vigueur. N'oubliez pas également de tailler vos haies jouxtant le domaine public pour faciliter le passage des piétons et des véhicules.

Bricolage divers

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Ramassage des encombrants

Prochaines collectes : 25/02 - 25/03 - 29/04 - 27/05 - 24/06 - 29/07

Inscriptions en mairie. Rappel : les objets à collecter, et uniquement ceux désignés au moment de l'inscription, doivent être sortis la veille et déposés au même emplacement que celui de vos bacs roulants.

Dépôt d'immondices

Les plateformes à containers de recyclage **n'ont pas vocation de dépôts sauvages d'ordures**. Tout déchet non collecté doit être déposé à la déchetterie.